

CONSEIL SYNDICAL
SEANCE DU 22/03/2023
DELIBERATION N°CS-2023/16

OBJET : *Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières 2022*

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mars à 19 heures, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la salle du Conseil communautaire, salle des Vallons, CCVL, 27 chemin du Stade - 69670 Vaugneray, sous la Présidence de Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS.

Etaient présents au titre des affaires générales

Mesdames : D. GEREZ, H. DROMAIN, C. POUZERGUE, V. SARSELLI, C. SCHUTZ

Messieurs : R. GILLET, P. TISSOT, O. BAREILLE, A. GALLIANO, F. GROULT, J-C. KOHLHAAS, M. RANTONNET, E. HORRIOT, Y. JAILLARD, D. AUDIFFREN, J-Y. GARABED, L. PROTON, A. BROTTET, S. HOUDEAU, S. BOUKACEM, F. FOURDIN

Président : J-C. KOHLHAAS

Secrétaire de séance : C. SCHUTZ

Nombre de Conseillers en exercice : 38 (Présents : 21 / Voix : 63 sur 109).

Convocation en date du : 14 mars 2023

Nature de l'acte : Domaine et Patrimoine – Autres actes de gestion du domaine privé (3.6)

Monsieur le Président expose que l'article L5722-3 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le bilan des acquisitions et cessions opérées par les syndicats mixtes est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant. Ce bilan est annexé au compte financier unique de l'établissement concerné.

Il est donc proposé au Conseil syndical d'approuver le bilan des acquisitions et cessions réalisées au cours de l'année 2022.

Ce bilan fait état des acquisitions et cessions réalisées dans le cadre des travaux de Ruelle Mulet. Le détail est présenté ci-dessous :

Bilan des acquisitions et cessions				
Acquisitions				
Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Superficie	Montant
Terrain nu	FRANCHEVILLE	BN354	00ha02a07ca	3 000,00 €
Terrain nu	FRANCHEVILLE	B0266	00ha17a65ca	26 541,00 €
Terrain nu	FRANCHEVILLE	BN385-386-387	00h05a59ca	12 684,00 €
Terrain nu	FRANCHEVILLE	B0253-254	00ha10a44ca	16 206,26 €
TOTAL			00ha35a75ca	58 431,26 €

Cessions				
Terrain nu	FRANCHEVILLE	BN 382-383	00ha01a21ca	00,00 €(1)
TOTAL			00ha01a21ca	00,00 €

(1) : il s'agit d'un surplus d'emprise lié aux travaux de protection contre les inondations qui avait été retranché du montant d'indemnisation étant destiné à être rétrocédé au riverain.

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5722-3,
Vu l'arrêté n°69-2018-02-01-004 du 01 février 2018 relatif aux statuts du syndicat et notamment son article 3 sur les compétences de ce dernier,

Considérant que, au vu de l'arrêté sur les statuts du syndicat, la présente délibération relève des affaires générales,

Oui l'exposé du Président du SAGYRC,

Après en avoir délibéré,

DECIDE par 63 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 voix d'abstention :

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le bilan des acquisitions et cessions tel que présenté ;

ARTICLE 2 : D'ANNEXER ce bilan au Compte Financier Unique de l'exercice 2022.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication le 31 mars 2023.

LE PRESIDENT

Jean-Charles KOHLHAAS

